

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS**  
**Mardi 20 juin 2017 - Bâtiment multifonctionnel, Suchy**

Le nouveau Président M. Cédric Pittet salue l'assemblée.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de **6 points à traiter**.

**OPERATIONS STATUTAIRES**

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 à Treycovagnes
- d) Adoption de l'ordre du jour

**a) Appel nominal**

Le Président invite **Mme Marie-Louise Miéville** secrétaire, à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes associées.

Suite à cet appel, **il est enregistré la présence de 10 Communes sur 11** (Cheseaux-Noréaz n'est pas représentée), **totalisant 17 délégués sur 22**. Cinq personnes se sont excusées.

**b) Ouverture de la séance**

**M. Cédric Pittet** reprend la parole. **Le quorum étant atteint, la séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement**. Il tient à excuser l'absence de M. Christian Bavaud membre du CODIR, pour la Commune d'Ependes.

**c) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 à Treycovagnes.**

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Ne suscitant aucune remarque ni modification, le Président le soumet alors aux voix et c'est à **l'unanimité que celui-ci est adopté**.

M. Cédric Pittet remercie Mme Marie-Louise Miéville pour sa rédaction.

**d) Adoption de l'ordre du jour**

**Le Président procède à l'adoption de l'ordre du jour lequel obtient l'unanimité.**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2017. Comptes 2016 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Divers et interventions individuelles
- 6) Opération Azur Tenere, concept opérationnel

### **1) Assermentations**

Aucune assermentation n'est nécessaire.

### **2) Communications du Président du Conseil intercommunal**

a) **M. Cédric Pittet** rappelle que l'association ne compte actuellement plus que 11 Communes. Cette diminution est due à la fusion des Communes de Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet avec Chavornay. Il espère que par la suite, d'autres Communes rejoindront la Police intercommunale Nord vaudois.

### **3) Communications du CODIR par sa Présidente**

**Madame Valérie Jaggi Wepf** prend la parole, désirant apporter des précisions fondamentales sur la suite à donner au préavis 06/2016, lequel concernait une commission sécuritaire demandée par le législatif de la ville d'Yverdon-les-Bains. Cet organe désirait augmenter le nombre de délégués issus du Conseil communal à notre Conseil, afin d'y installer 7 personnes, au lieu de 2 issues actuellement de la Municipalité.

Elle informe l'assemblée de l'évolution de cette intervention et dit s'être entretenue avec les nouveaux délégués de cette commission sécuritaire, leur apportant tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de notre Conseil.

Après la modification de l'article 9 des statuts de l'association lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de Police Nv le 29 novembre 2016, il est apparu que l'article 10 devrait lui aussi être modifié. Plusieurs interrogations et éléments sur le plan légal doivent également être revus, particulièrement au niveau du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. En conséquence, il y aura lieu d'attendre l'avancement des démarches en lien avec la Commune pour finaliser et ensuite valider cette nouveauté.

Le Président ouvre ensuite la discussion laquelle n'est pas demandée.

#### **4) Préavis 01/2017. Comptes 2016. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.**

M. Cédric Pittet soumet au vote la lecture des comptes. Sur une décision unanime celle-ci n'est pas demandée.

Il transmet la parole au Président de la commission de gestion **M. Jean-François Tosetti**. Celui-ci énumère les remarques et constatations suivantes :

1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2015 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2015 également.

2) Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (81,55 %) et Orbe (15,70 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.

3) Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2016, la facturation des coûts de la police régionale aux Communes partenaires est inférieure de FR. 287'857. --.

Puis le Président ouvre la discussion. Personne ne désirant s'exprimer, il la referme.

**M. Cédric Pittet** soumet le préavis 01/2017 avec le rapport de la commission de gestion à la votation.

**Les comptes de l'exercice 2016 sont acceptés par un vote unanime.**

#### **5) Divers et interventions individuelles**

Aucune intervention n'est annoncée.

#### **6) Opération Azur Tenere, concept opérationnel**

**M. Pascal Pittet** nouvellement nommé Lieutenant-Colonel, présente le nouveau projet établi en concordance avec les Polices communales vaudoises ainsi que de la Gendarmerie vaudoise et qui a été mis en place depuis le 15 mai 2017.

Les forces opérationnelles pour ce projet sont pour la majeure partie des forces d'interventions communales, soutenues par les forces cantonales.

L'action policière se situe en grande partie sur le centre-ville, liée à la problématique du trafic de drogue, qui avait lieu auparavant à la gare et s'est déplacé dans les rues commerciales. Le concept de cette action étant de rétablir un sentiment de sécurité, par une présence policière visible et de longue durée. Les dealers sont quant à eux gérés par la Police cantonale de Sûreté, avec des policiers en civils

en concordance avec la Police Nord vaudois. Le retour de cette opération auprès des habitants de la ville est très positif, les gens disent se sentir enfin en sécurité.

**Quelques chiffres :**

- 650 personnes contrôlées pouvant correspondre au milieu de la drogue
- 133 de ces personnes font partie du « turn over » c'est-à-dire qu'elles se déplacent d'une ville à une autre
- 18 personnes sont quant à elles installées dans l'illégalité dans la région et commettent des délits en lien avec la drogue
- 15 personnes ont été déférées aux Magistrats
- 4'000 heures de présence en terrain, effectuées par les patrouilles de police.

Un autre gros problème a également été résolu, celui des WC publics de la Place d'Armes qui étaient régulièrement souillés par des consommateurs de drogue. Depuis le 1<sup>er</sup> juin plus aucune seringue n'a été retrouvée dans ces lieux. La propreté du centre-ville a elle aussi grandement changé.

Il évoque également l'opération Zone Bleue, qui se déroule en ville et s'occupe d'aider les personnes toxicos-dépendantes. Ce lieu voit passer chaque jour, environ 100 personnes victimes d'addictions (drogue ou alcool) qui viennent y recevoir des soins. Des contrôles ont également eu lieu à cet emplacement et cela a porté ses fruits. La présence de ces personnes a diminué mais celles-ci se sont déplacées dans d'autres villes notamment à Lausanne et ailleurs.

Le lieutenant-colonel M. Pascal Pittet a à cœur de nous annoncer que les auteurs de brigandages et lésions corporelles qui ont eu lieu à Yverdon-les-Bains ont à l'heure actuelle tous été arrêtés.

A la suite de ces informations la discussion est ouverte.

**M. Bernard Annen de Pomy**, demande si les réseaux sociaux sont utilisés par la police pour identifier les dealers.

**M. Pascal Pittet** mentionne que ceux-ci sont bien sûr utilisés comme moyen d'information et non de preuve. Ces éléments sont donc traités avec prudence.

**Mme Jaggi Wepf** prend ensuite la parole et relate premièrement l'article paru récemment dans le 24 Heures, faisant part de la revendication du Syndicat des Gendarmes, qui stipulait que l'opération Azur Ténéré mise en place à la Police Nv, provoquait une surcharge pour les policiers de ce corps et que, de ce fait, concentraient leurs activités sur Yverdon-les-Bains au détriment des Communes associées. Mme Jaggi Wepf tient à préciser que ces allégations sont totalement fausses et sans fondement et que le travail dans toutes les Communes a toujours été accompli sans relâchement quelconque.

Deuxièmement, qu'en accord avec le Conseil Cantonal de Sécurité aucun communiqué ne devait être fait pendant cette période. Mme Jaggi Wepf en a discuté avec Mme Béatrice Métraux Conseillère d'Etat, pour l'informer qu'elle ne pouvait en aucun cas cautionner de telles démarches. Des suites seront données à cet événement. Elle se dit désolée de ce qui a été annoncé dans les médias.

**M. Patrick Grin de Pomy** demande si l'aide qui a été octroyée à la PNV par d'autres corps de police est ensuite rendue.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une police coordonnée, donc d'entraide de tous les corps et que la PNV est elle aussi sollicitée lors de problématiques ailleurs dans le canton. M. Pittet complète en mentionnant quelques situations où la PNV a dû apporter son aide, notamment lors de la protection de dirigeants étrangers en visite en Suisse, et même au forum de Davos.

**M. Bernard Annen de Pomy** qui fonctionne comme médiateur nocturne en ville d'Yverdon-les-Bains, est heureux de constater que les dealers que l'on apercevait à la rue du Lac ne s'y trouvent plus, mais aimerait savoir ce qu'ils sont devenus.

**M. Pascal Pittet** mentionne qu'il y a une vingtaine de dealers dans le périmètre direct du centre et qui occupent maintenant des appartements, dont certains vont être prochainement contrôlés. Mais c'est surtout en ville de Lausanne que la concentration se fait avec 300 à 400 dealers et que certains de ceux-ci se déplacent, principalement en train, jusqu'à Yverdon.

Un commerce nouveau avec de la métamphétamine (produit de synthèse très addictif) est apparu. Cette drogue, qui lorsqu'elle est consommée, rend les personnes immédiatement dépendantes, était fabriquée à Yverdon-les-Bains. Mais par chance le réseau a été démantelé grâce à des opérations coordonnées.

**M. Eric Girardet de Suchy** tient à féliciter la PNV pour l'excellent travail qui est accompli et voudrait savoir ce que deviennent les personnes interpellées.

**M. Pascal Pittet** lui répond que les dealers sont en principe mis en détention, mais que ceux qui sont simplement en situation irrégulière (considérée comme une infraction mineure) sont contrôlés et les cas traités selon les antécédents.

Le Président remercie ensuite le Lieutenant-Colonel M. Pascal Pittet de ces informations et l'encourage à continuer dans la même voie.

#### **Présentation de la Commune hôte :**

Le Président se trouve être également Syndic de la Commune de Suchy. C'est donc à ce titre que **M. Cédric Pittet** s'exprime. Ce n'est pas la première fois que la Commune reçoit la PNV, celle-ci y a tenu dernièrement son rapport de corps.

Il est heureux de constater l'augmentation de la population de sa Commune, qui a doublé ces 15 dernières années et compte aujourd'hui 606 habitants. De nombreuses infrastructures ont dû être remises à jour. Un léger potentiel d'agrandissement subsiste avec quelques zones à bâtir encore disponibles et la transformation de certains bâtiments ruraux. L'ancien collège a également été transformé en appartements. Une nouvelle déchetterie a été créée.

Puis il s'adresse à l'assemblée afin de connaître le nom de la Commune disposée à recevoir le prochain Conseil intercommunal.

**M. Stéphane Baudat** propose Treycovagnes. La date elle n'est pas arrêtée, puisqu'elle dépendra de l'avancée des démarches avec la Commune d'Yverdon-les-Bains, en lien avec la légalisation de la nouvelle commission sécuritaire.

Le Président remercie chacun et clôt la séance à 20 h 30.

Et pour terminer, il convie l'assemblée à l'apéritif offert par la Commune de Suchy.

**Pour le bureau du Conseil intercommunal**

Le Président  
  
Cédric Pittet



La Secrétaire  
  
Marie-Louise Miéville